

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

-

TIRAGE AU SORT DÉCIBEL SOLUTIONS



ARTICLE 1 : Organisation

La SARL DÉCIBEL SOLUTIONS au capital de 75 010€, dont le siège social est situé au 66 rue Dumont d'Urville 76600 LE HAVRE, immatriculée sous le numéro RCS LE HAVRE 366676360, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/11/2019 au 16/12/2019.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, DÉCIBEL SOLUTIONS organise un jeu concours permettant de gagner de nombreux cadeaux. N'hésitez pas à y participer en suivant les consignes sur la publication Facebook.

ARTICLE 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à tous, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de DÉCIBEL SOLUTIONS et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivants ou non sous leur toit.

DÉCIBEL SOLUTIONS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). DÉCIBEL SOLUTIONS se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Le participant doit avoir un compte Facebook pour participer au jeu.

Le participant doit « Liker » la page DÉCIBEL SOLUTIONS et identifier deux ami(e)s qui pourrait être intéressé(e)s par ce jeu. En bonus le participant peut s'abonner à la page Instagram de DÉCIBEL SOLUTIONS.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par DÉCIBEL SOLUTIONS sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée, volontaire ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

ARTICLE 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1^{er} lot : 1 platine vinyle Q1 USB JB SYSTEMS (179€ TTC)
- 2^{ème} lot : 1 enceinte CX1 (130€ TTC)
- 3^{ème} lot : 1 enceinte CX1 (130€ TTC)
- 4^{ème} lot : 1 enceinte MX6 (30€ TTC)
- 5^{ème} lot : 1 enceinte MX6 (30€ TTC)
- 6^{ème} lot : 1 enceinte MX6 (30€ TTC)
- 7^{ème} lot : 1 enceinte MX5 (25€ TTC)
- 8^{ème} lot : 1 enceinte MX5 (25€ TTC)
- 9^{ème} lot : 1 enceinte MX5 (25€ TTC)
- 10^{ème} lot : 1 enceinte MX5 (25€ TTC)

Valeur totale 629€ TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une cotisation quant à son évolution.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

ARTICLE 5 : Désignation des gagnants

A la fin du jeu concours, le tirage au sort sera réalisé le 16/12/2019 à 19h00.

ARTICLE 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par messages privés Facebook, au nom du profil ayant participé au jeu concours.

ARTICLE 7 : Remise des lots

Les gagnants pourront venir chercher leurs lots à l'accueil du magasin de DÉCIBEL SOLUTIONS (66 rue Dumont d'Urville 76600 Le Havre) dès réception du mail d'annonce des gagnants. Pensez à vous munir d'une pièce justificative identité.

Le lot restera à disposition du participant jusqu'au 31/08/2020 à 18h00. Après cette date, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposées sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens et services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demande de compensation.

ARTICLE 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par DÉCIBEL SOLUTIONS pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un

droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à DÉCIBEL SOLUTIONS dont l'adresse est mentionnée dans l'Article 1.

ARTICLE 9 : Règlement du jeu

Le règlement est consultable sur notre site internet www.decibel-solutions.fr.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de DÉCIBEL SOLUTIONS.

DÉCIBEL SOLUTIONS se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant au jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégées à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 11 : Responsabilité

La responsabilité de DÉCIBEL SOLUTIONS ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.